

## Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué en date du trois juillet deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

### Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Madame Gwennola CHAUDET, Madame Isabelle CHEVÉ, Madame Maria DANIEL, Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU, Monsieur Bernard LE HIR, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie SAULDUBOIS – Conseillers municipaux.

### Membres absents excusés :

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS.

### Membres absents non excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien GILLES,

#### 1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2014 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2) Le Clos du Charron

Les mandats de ventes concernant les lots 1 à 5 sont signés. Ils ont été transmis à l'étude des Maîtres ORVAIN, DELSAUX et COURTOIS. Une visite est peut-être prévue cette semaine

L'acte de vente de la parcelle A 433 sera signé vendredi 11 juillet.

#### Financement de la voie verte :

Le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a entériné la décision de la Commission transport, la demande de subvention est accordée.

Les résultats des fonds de concours « D.E.T.R. » et « amendes de police » ont pris du retard, mais il y a un accord tacite de la part des services.

Les travaux de la partie lotissement du Clos du Charron doivent débuter le 27 août 2014. Un planning plus précis sera communiqué au Conseillers municipaux prochainement.

#### 3) Finances

##### ❖ Point semestriel

Madame PELLETIER présente le budget de façon synthétique. Celui-ci se compose de deux sections, fonctionnement et investissement, eux-mêmes scindés en deux, dépenses et recettes.

Chaque section doit être équilibrée en dépenses et en recettes. L'Autofinancement est compris dans les dépenses de fonctionnement et est viré à la section d'investissement par une opération d'ordre.

Présentation simple des masses par chapitre.

La situation de la commune à la moitié de l'année est bonne, les dépenses sont suivies et ne dépassent pas 50 % des crédits prévus au Budget primitif.

##### ❖ Consultation « « fourniture de repas au restaurant scolaire (confection et livraison des repas en liaison froide) »

Deux prestataires ont répondu à l'appel d'offre, or pour la même proposition, les taux de T.V.A. sont différents. L'élément de discussion porte sur la prestation « personnel » compris ou non compris. Des juristes doivent se pencher sur la question.

#### Critères d'évaluation :

- Qualité des repas : pas de différence notable ;

- Circuit court, animation, formation du personnel : léger plus pour l'EPARC ;
- Les tarifs : peu de différence sur le hors taxes mais problème de T.V.A., cela doit se régler cette semaine.

Une rencontre avec les agents de l'EPARC et d'Océane de restauration est prévue cette semaine pour une prise de décision rapide.

❖ **Décision modificative n°3**

Objet : Finance : Décision modificative n°3 (délib 2014-49)

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif 2014 de la commune ;

**CONSIDERANT** les besoins de la commune ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

✓ **DECIDE** d'affecter les crédits comme suit :

Nature	Section	Compte	Montants votés	Montant D.M.	Montants corrigés
D	F	022	2 000 €	- 1 150 €	850 €
D	F	6231	0.00 €	1 000 €	1 000 €
D	F	6531	25 600 €	-1 692 €	23 908 €
D	F	6532	0.00 €	1 692 €	1 692 €
D	F	673	0.00 €	150 €	150 €

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

**4) École :**

❖ **Autorisation de signature de la convention P.E.D.T. avec la D.D.C.S., la C.A.F., le D.A.S.E.N. et la commune**

Objet : Ecole : Autorisation de signature de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. (délib 2014-50)

Les élus de la commune d'Écuillé, le Conseil d'école et les parents d'élèves ont fait le choix d'appliquer la réforme des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013-2014. Chacun s'est investi dans ce projet, les parents, en participant aux réunions de mise en place et au groupe de travail, les élus en pilotant ces réunions, en recherchant des animations et en préparant le volet administratif.

La commune a fait le choix :

- d'allonger la pause méridienne pour y incorporer trente minutes de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) ;
- de proposer une heure de T.A.P. aux enfants le vendredi après-midi ;

Soit trois heures hebdomadaire de T.A.P.

Aujourd'hui, la commune possède un Projet Educatif Territorial. (P.E.D.T.) et travaille conjointement avec la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.).

Pour chaque module, le groupe de travail et les intervenants se sont réunis pour en faire un bilan.

Après une année scolaire de mise en pratique, ce bilan est très positif.

Pour la rentrée 2014-2015, les services de l'État demandent à la collectivité de contractualiser le P.E.D.T. transmis à ses services le 16 juin 2013.

**VU** le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et D.521-12 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**VU** le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

**VU** le Projet Educatif Territorial transmis à la D.D.C.S., à la C.A.F. et au D.A.S.E.N. le 16 juin 2013

**CONSIDERANT** la demande de la D.D.C.S., de la C.A.F. et du D.A.S.E.N. ;

**CONSIDERANT** la convention proposée par les services de l'État ;

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

❖ **Planning 2014-2015 des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)**

Monsieur LE HIR présente le planning des T.A.P. prévus à la rentrée 2014-2015.

Les activités sont réparties par classe d'âge.

Les activités débuteront le vendredi 12 septembre 2014 et se termineront le vendredi 26 juin 2015.

❖ **Pédibus**

Les tests ont eu lieu du 23 juin au 4 juillet 2014. Le pédibus a été un succès. Le circuit part du chemin du Petit Montarbeau, passe par l'église et le lotissement du Doyenné pour rejoindre la rue de la mairie et l'école.

Les parents accompagnateurs ont répondu présents. Le pédibus devrait reprendre à la rentrée, selon les conditions météorologiques.

**5) Ressources humaines**

❖ **Création d'un poste contractuel pour la surveillance de la cour et des T.A.P.;**

Objet : Ressources humaines : Création d'un poste contractuel pour la surveillance de la cour et des T.A.P. (délib 2014-51)
---

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 4° ;

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

**CONSIDERANT** le besoin de recruter un agent d'animation :

- de 12h45 à 13h50 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école pour la surveillance de la cour ou de la cantine pendant la pause méridienne ;
- de 15h30 à 16h40 pour le Temps d'Activités Périscolaires tous les vendredis inscrits aux modules ;
- à partir du mardi 2 septembre 2014 au jusqu'au vendredi 3 juillet 2015, sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'école ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE CREER** un poste contractuel à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-3-4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour la période du mardi 2 septembre 2014 au jusqu'au vendredi 3 juillet 2015 d'une durée hebdomadaire de 5h30 minutes soit 5,07/35<sup>ème</sup> annualisé sur les 35 semaines et 3 jours d'école ;
- **DE DECLARER** une vacance de poste auprès du Centre de gestion de Maine-et-Loire ;
- **DE REMUNERER** l'agent recruté sur les bases de la grille indiciaire d'adjoint d'animation 2ème classe, indice brut 330, indice majoré 316 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer cette délibération ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

❖ **Convention avec les bénévoles – T.A.P. et surveillance de la pause méridienne**

Pour que l'assurance de la commune couvre les bénévoles qui assurent l'animation des T.A.P., la commune leur demande de signer une convention qui reprend leurs activités, les dates des modules ainsi que la gratuité des activités, sur ces modules, pour leurs enfants.

**6) Relais Assistants Maternels**

La convention de création d'un Relais Assistants Maternels à quatre communes (Cantenay-Epinard, Écuillé, Feneu et Soulaire-et-Bourg) a été signée le mardi 1<sup>er</sup> juillet avec la Mutualité française Anjou Mayenne en présence des Maires des quatre communes et de la presse.

Le R.A.M. sera effectif dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**7) Questions diverses ;**

❖ **Bénévoles – remerciements de fin d'année**

Madame PELLETIER propose de tenir un listing des différents bénévoles de la commune. Ce listing regrouperait les noms des personnes qui interviennent lors des T.A.P. ou des manifestations de la commune afin de les remercier en fin d'année autour d'un verre de l'amitié.

❖ **ALM**

- L'Agglomération ne devrait plus s'agrandir sur la période 2014-2020, une délibération devrait être prise en ce sens d'ici à la fin de l'année. L'approbation du SCoT est au programme de ce mandat.
- Un groupe de travail est formé pour étudier la transformation de la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine (des compétences obligatoires seraient ajoutées).
- Une réflexion est menée sur l'évolution de la Dotation de compensation qui est versée par les communes à la Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole.
- Les modalités de portage de terrains par l'agglomération devraient changer. En effet, il y a eu des abus. Les changements devraient porter sur les intérêts, ces derniers seront à la charge des communes.
- Clos des Plantes : Les propriétaires ont fait une proposition orale à la commune pour la vente de la salle. Pas de proposition écrite.

❖ **Formations des élus via l'A.M.F.**

Elles ont été envoyées lors de l'envoi des éléments du Conseil municipal. Si vous en êtes intéressés, il faut s'inscrire au plus vite auprès des services de la mairie, les places sont limitées.

**Tour de table :**

M. GILLES : étude des contrats d'assurance, ils sont corrects et adaptés à la commune.

Mme CHEVÉ : fermeture de classe ? A priori non, cependant, les élèves seront comptés par l'inspecteur le jour de la rentrée.

Mme HUET : le pédibus fonctionne, cela montre le dynamisme de la commune.

M. LE HIR : le Directeur de l'école impulse également des projets. Le pédibus devrait être reproposé à la rentrée et durant la belle saison.

Mme PELLETIER : la date de la Commission « Vie locale et proximité » sera fixée prochainement.

**Date prochain conseil :** Mercredi 17 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h31.

09/07/2014	2014-49	<i>Décision modificative n°3</i>
09/07/2014	2014-50	<i>Autorisation de signature de la convention P.E.D.T. avec la D.D.C.S., la C.A.F., le D.A.S.E.N. et la commune</i>
09/07/2014	2014-51	<i>Création d'un poste contractuel pour la surveillance de la cour et des T.A.P.</i>
09/07/2014	2014-52	<i>Création d'un poste contractuel pour la surveillance du restaurant scolaire, la mise en température des plats, le service, le nettoyage de la cuisine et du réfectoire</i>